

L'Offre Pompe à Chaleur AIR/EAU et EAU/EAU

Type d'appareil et usage	Bâtiment existant (>2ans)	
	Pompe à chaleur AIR/EAU et EAU/EAU	
	Appartement	Maison
Pompe à chaleur AIR/EAU et EAU/EAU peut être installée En remplacement de convecteurs électriques	Prime de 1500 €	
Pompe à chaleur AIR/EAU et EAU/EAU peut être installée En remplacement d'une chaudière individuelle au charbon, au fioul ou au gaz autre qu'à condensation	Prime de 3500 € Pour tous les ménages.	
Pompe à chaleur AIR/EAU et EAU/EAU peut être installée En remplacement d'une chaudière individuelle au charbon, au fioul ou au gaz autre qu'à condensation	Prime de 5500 € Pour les ménages en situations précaires.	
Justificatifs de l'éligibilité à fournir	Avis de l'imposition sur le revenu N-1 ou N-2, La dernière taxe habitation, Une facture EDF	
Justificatifs en cas de changement de résidence au cours de l'année	Bail locatif ou Acte de propriété	

Attribution de la prime pour les bâtiments résidentiels

Appartement ou maison existant

Résidence Principale, Secondaire ou Locative